

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants:

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise:

Nom ou Dénomination sociale : EURL Jadot

Adresse professionnelles ou siège social : Le Trident : 36 rue Paul Cézanne 68200 Mulhouse

Tél: 03 89 42 90 71 Mobile: 06 22 52 67 60 Mail: chjpatrimoine@sfr.fr

N° RCS : Mulhouse TI 491 270 344 N° de gestion : 2006B588 Code APE : 7022 Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation **08045837** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementaires suivantes:

CIF (Conseiller en Investissement Financiers)

enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF (ANACOFI - CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris et adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) courtier de type C

(courtiers d'assurance qui ne sont pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui se prévalent d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché).

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Service de Paiements) : mandataire non exclusif.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR
adresse courrier : 61 rue Taibout 75436 Paris cedex 09 et adresse internet : <http://www.acpr.banque-france/accueil.html>.
Il est par ailleurs : Mandataire immobilier : Carte de transaction N° A07-4503.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'Assureur Torus Insurance (UK) LTD dont le siège est situé 42 rue de Bassano 75008 Paris atteste que :

JADOT EURL a souscrit une police d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE - N° 012373A00**
conforme aux articles **L.541-3, D.541-9,L.519-3-4,R.519-16 ET L.519-4, R.519-17** du CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
aux articles **L.512-6, R.512-14, A.512-4 et L-512-7, R.512-15, A.512-5** du CODE DES ASSURANCES et comportant:

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

**1.1) ACTIVITE : Conseil en Gestion et Patrimoine et Activités annexes telles que Démarchage en Produits Bancaires ou Financiers
Intermédiaire en Produits Bancaires ou Financiers – Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)
Conseil en Investissements Financiers /CIF (Art.L..541-1 SVT CMF)**

➤ **MONTANT DE LA GARANTIE : 2 000 000 € par sinistre sans limite par an**

↳ **FRANCHISE GENERALE : 4.000 € par sinistre**

↳ **FRANCHISE PARTICULIERE PORTEE A : 9.000 € par sinistre.**

Pour les opérations industrielles et immobilières de défiscalisation dans les DOM-TOM.

1.2) ACTIVITE : Courtage d'Assurances de Personnes (Sans Encaissement de Fonds de Tiers)

➤ **MONTANT DE LA GARANTIE : 2 500 000 € par sinistre sans limite par an.**

↳ **FRANCHISE : 4 000 € par sinistre.**

2. GARANTIES FINANCIERES

2.1) ACTIVITE : DEMARCHE BANCAIRE ET FINANCIER IOBSP

➤ **MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance.**

2.2) ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)

➤ **MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance.**

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

www.cabinet-jadot.com

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

	<u>Nom</u>	<u>Type d'Accord</u>	<u>Mode de Rémunération</u>
Assureurs	• SWISS LIFE	Courtage	Commissionnement
	• MMA	Courtage	Commissionnement
	• Vie Plus	Courtage	Commissionnement
	• April Courtage	Courtage	Commissionnement
	• GENERALI Patrimoine	Courtage	Commissionnement
	• Alptis	Courtage	Commissionnement
	• Compagnie 1818	Courtage	Commissionnement
Opérateurs Loi GIRARDIN	• INTER INVEST	Partenariat	Honoraires
	• FINANC'ILE	Partenariat	Honoraires
	• ECOFIP	Partenariat	Honoraires
Sociétés de Gestion SCPI	• Ciloger	Convention	Commissionnement
	• UrbanPremium	Convention	Commissionnement
	• Amundi Asset	Convention	Commissionnement
	• Intergestion	Convention	Commissionnement
	• Corum AM	Convention	Commissionnement
Banque	• Crédit Foncier	Convention	Commissionnement

Remarques : Il est précisé que cette liste représente nos principaux partenaires. Une liste complète est à votre disposition à l'agence sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le client est informé que tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci .Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut-être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : EURL Jadot Le Trident 36 rue Paul Cézanne 68200 Mulhouse

Par téléphone : 03 89 42 90 71 Mobile : 06 22 52 67 60 ou par mail:chipatrimoine@sfr.fr

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants:

- **dix jours ouvrables maximum** à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.

- **deux mois maximum** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Amfcom 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Important: une procédure identique est prévue si le CIF est IAS et/ou IQBSP (cf. Parties IAS et IQBSP).

Important: une procédure identique est prévue si le CIF est l'AS et/ou l'OBSP (cf. [l'annexe 1](#)).
Une charte de la procédure de médiation est disponible sur simple demande.

Le Client : *Madame et Monsieur*

Le Client :

Signatures

Fait à **le**
Le Conseiller : Christian JADOT

Christian JADOT
Conseil en Gestion de Patrimoine
Le Parc des Collines Le TRIDENT
36 Rue Paul Cézanne
68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 42 90 71 / 06 22 52 67 60
Fax : 03 89 31 67 54
chipatrimoine@str.fr
RCS Mulhouse n° T1 491 270 344
N° ORIAS : 08045837 CIF agréé E001448